

Vœu proposé au Conseil d'administration

Adopté avec 11 voix pour et 4 abstentions

Il est porté à la connaissance du Conseil d'administration le souhait d'un certain nombre d'administrateurs d'affirmer à nouveau le nécessaire dialogue qui doit perdurer entre le Conseil d'administration et les tutelles de l'établissement et l'importance des missions exercées par Arcadi Île-de-France au bénéfice du développement artistique et culturel de la région.

En effet, pour que le Conseil d'administration puisse continuer d'exercer ses prérogatives et garantir auprès des personnels de l'établissement un cadre normal et une perspective légitime de travail, il importe que les informations qui concernent ses missions et les articulations avec leurs tutelles soient partagées en amont de leur communication auprès du Conseil d'administration.

Garantir que le Conseil d'administration doit être associé en amont aux réflexions organisationnelles qui concernent l'établissement est un gage de bon fonctionnement, de respect des procédures et des personnes afin de ne pas accentuer des inquiétudes légitimes.

Par ailleurs, nous, administrateurs, souhaitons faire part de notre attachement aux missions de l'établissement, en particulier celles qui perdraient fortement à ne plus y être menées, dans un cadre de souplesse et de coopération entre l'État et la Région. Dans la chaîne économique complexe du spectacle vivant et sur un territoire aux inégalités marquées notamment sur le plan culturel, les équipes artistiques ont besoin d'un soutien spécifique et adapté à leurs situations que ce soit pour le conseil à leur développement professionnel que pour un accompagnement financier en particulier en matière de diffusion territoriale et interrégionale, mission qui exige une intervention publique régulatrice. La diversification des modes de soutien que permet un établissement public, la capacité d'une équipe à être mobile et réactive sur un territoire, sont des atouts précieux pour la diversité culturelle en Île-de-France et de fait pour le territoire national aux vues du poids réel de cette région sur la vie artistique du pays.

Le Conseil d'administration souhaite ce jour, en amont des réflexions structurelles propres à un cahier des charges pour le recrutement d'un directeur, affirmer l'importance et la nécessité :

- D'une articulation entre les nouveaux dispositifs régionaux pour le soutien au spectacle vivant et ceux qui sont déployés par Arcadi ;
- Que l'accompagnement et l'aide à la diffusion demeurent pour Arcadi des missions actives et dotées ; en effet, seule la souplesse d'un établissement public peut garantir une intervention réactive auprès des équipes artistiques ;
- Que le plan régional en cours de réflexion sur l'éducation artistique et culturelle prenne en compte la spécificité de l'action des médiateurs culturels d'Arcadi Île-de-France.

Délibération : Le Conseil d'administration décide d'adopter le vœu présenté.